

# J'ai besoin de soins à l'hôpital, je n'ai pas de mutuelle...



**Attention !**  
Vous payerez une partie des  
frais et recevrez une facture.

## Que faire ?

Souscrire une mutuelle **avant**  
**ou pendant** votre hospitalisation  
vous aidera à régler la facture.



Les soins à l'hôpital ne sont pas gratuits.

Avec la Sécurité Sociale, sans mutuelle,  
vous devrez payer entre 16 et 500 euros,  
pour une journée d'hospitalisation.



## Comment faire ?

- 1 – Renseignez-vous auprès des guichets d'accueil situés dans les étages d'hospitalisation afin de connaître le montant de votre reste à charge
- 2 – Prenez rendez-vous auprès du service social de l'hôpital afin d'étudier votre situation

Secrétariat : 01.34.53.49.58 ou sur place  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h  
et le mardi de 12h à 18h